



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21 mars et 4 avril 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE - Adjoints

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY - J. DUBOIS – J.L. GIRAUD - J. HENSELER- S. LAINE - E. MENUT –

N. PIGAGLIO - A. RASKIN - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - P. GINER (pouvoir à N. PIGAGLIO) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)

### PRODUIT AMENDES DE POLICE – TRAVAUX VILLAGE – LA REGAGNADE

M. le Maire précise :

VU l'article R2334-11 et suivant du CGCT,

VU le courrier du Conseil Départemental 83 du 7 février 2022,

**CONSIDERANT** qu'il convient comme chaque année de solliciter le Conseil Départemental 83, pour bénéficier de l'attribution de crédits provenant des amendes de police,

**CONSIDERANT** que peuvent bénéficier de ces crédits, les communes de moins de 10.000 habitants pour des opérations d'aménagement et de sécurisation de voirie.

**CONSIDERANT** que la commune de Tourrettes veut sécuriser l'arrivée sur le village par le chemin de la Régagnade. Ce chemin est emprunté par des automobilistes qui circulent à vive allure. Aussi, il est préconisé de créer deux ralentisseurs avec marquage au sol et signalisation verticale.

<b>Montant des travaux</b>	<b>5.990 € HT</b>
----------------------------	-------------------

Il convient de solliciter le Conseil Départemental 83 pour bénéficier de l'attribution des crédits des amendes de police au montant maximum de ce qui peut être alloué à la commune (le montant le plus élevé qui peut être accordé).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

### DECIDE

- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental 83 l'attribution d'une subvention au montant maximum de ce qui peut être alloué à la commune, au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police pour aider la commune à financer la réalisation des installations de sécurisation ci-dessus indiquées,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13/04/2022



ID : 083-218301380-20220411-20220411005-DE

